

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

## 1. Identification

|                                |                                    |
|--------------------------------|------------------------------------|
| Nom du produit                 | GLYCENT 46                         |
| Autres moyens d'identification | Aucune information disponible.     |
| Usage recommandé:              | Liquide de Lubricating             |
| Restrictions d'emploi:         | Utilisation industrielle seulement |

### Informations sur le fabricant/importateur/distributeur

#### Fabricant

|                       |                                                           |
|-----------------------|-----------------------------------------------------------|
| Nom de la société:    | Fuchs Lubricants Canada Ltd.                              |
| Adresse:              | 405 Dobbie Drive<br>P.O. Box 909<br>Cambridge, ON N1R 5X9 |
| Téléphone:            | 519-622-2040                                              |
| Télécopie ::          | 519-622-2220                                              |
| Personne à contacter: | Technical Services Department                             |

**Numéro d'appel d'urgence:** 519-622-2040 (Bus. hrs) CANUTEC 1-888-226-8832 (24 hrs)

## 2. Identification des dangers

### Classe de Danger

#### Dangers pour la Santé

|                                                                       |                          |
|-----------------------------------------------------------------------|--------------------------|
| Corrosion ou Irritation de la Peau                                    | Catégorie 2              |
| Blessure ou Irritation Grave des Yeux                                 | Catégorie 2A             |
| Toxique pour la reproduction                                          | Catégorie 2              |
| Toxicité Spécifique au Niveau de l'Organe Cible- Expositions répétées | Catégorie 2 <sup>+</sup> |

#### Organes cibles

1.Rein

#### Toxicité inconnue - Santé

|                                                      |         |
|------------------------------------------------------|---------|
| Toxicité aiguë, orale                                | 8.92 %  |
| Toxicité aiguë, dérmale                              | 8.92 %  |
| Toxicité aiguë, inhalation, vapeurs                  | 100 %   |
| Toxicité aiguë, inhalation, poussières ou brouillard | 58.91 % |

### Éléments d'Étiquetage

**Symbole de Danger:**



**Mot Indicateur:** Attention

**Mention de Danger:** Provoque une irritation cutanée.  
Provoque une sévère irritation des yeux.  
Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.  
Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

#### Conseils de Prudence

**Prévention:** Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Se laver soigneusement après manipulation. Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

**Intervention:** EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau. En cas d'irritation cutanée: Consulter un médecin. Traitement spécifique (voir cette étiquette). Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin. EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Consulter un médecin.

**Stockage:** Garder sous clef.

**Evacuation:** Éliminer le contenu/récipient dans une installation de traitement et d'élimination appropriée, conformément aux lois et aux réglementations en vigueur et en fonction des caractéristiques du produit au moment de l'élimination.

**Autres dangers ne donnant pas lieu à classement selon le SGH:** Aucun(e).

### 3. Composition/Renseignements sur les ingrédients

## Mélanges

| Identité Chimique       | Nom commun et synonymes | Numéro CAS | Teneur en pourcentage (%)* |
|-------------------------|-------------------------|------------|----------------------------|
| Diethylene glycol       |                         | 111-46-6   | 40 - 60%                   |
| Morpholine              |                         | 110-91-8   | 1 - 5%                     |
| Nonanoic acid           |                         | 112-05-0   | 1 - 5%                     |
| 2-Isopropylaminoethanol |                         | 109-56-8   | 0.1 - 1%                   |
| Isopropyldiethanolamine |                         | 121-93-7   | 0.1 - 1%                   |

\* Toutes les concentrations sont exprimées en pourcentage pondéral sauf si le composant est un gaz. Les concentrations de gaz sont exprimées en pourcentage volumique.

## 4. Premiers secours

|                              |                                                                                                                                                        |
|------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Ingestion:</b>            | Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/ en cas de malaise. Rincer la bouche.                                                                          |
| <b>Inhalation:</b>           | Transporter à l'air frais. Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/ en cas de malaise.                                                                 |
| <b>Contact avec la Peau:</b> | Enlever les vêtements et les chaussures contaminés. Laver les zones de contact à l'eau et au savon. En cas d'irritation cutanée: Consulter un médecin. |
| <b>Contact oculaire:</b>     | Rincer immédiatement à grande eau pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si cela est facile à faire. Consulter un médecin.      |

### Symptômes/effets les plus importants, aigus et différés

**Symptômes:** Aucune information disponible.

**Dangers:** Aucune information disponible.

### Indication d'un besoin médical immédiat et traitement spécial requis

**Traitement:** Consulter un médecin en cas de symptômes.

## 5. Mesures de lutte contre l'incendie

**Dangers d'Incendie Généraux:** Aucun risque exceptionnel d'incendie et d'explosion.

### Moyens d'extinction appropriés (et inappropriés)

**Moyens d'extinction appropriés:** Eau pulvérisée, brouillard, CO<sub>2</sub>, agent chimique sec ou mousse standard. Choisir le moyen d'extinction de l'incendie en tenant compte d'autres produits chimiques éventuels.

**Moyens d'extinction inappropriés:** Ne pas lutter contre l'incendie au jet d'eau pour ne pas propager les flammes.

**Dangers spécifiques dus au produit chimique:** La chaleur peut provoquer l'explosion des récipients. En cas d'incendie, des gaz dangereux pour la santé peuvent se former.

## Équipement de protection spécial et précautions pour les pompiers

### Procédures spéciales de lutte contre l'incendie:

Aucune information disponible.

### Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu:

Les pompiers doivent porter un équipement de protection standard, notamment vêtement ignifuge, casque à masque facial, gants, bottes en caoutchouc et, dans les espaces clos, un appareil respiratoire autonome.

## 6. Mesures à prendre en cas de rejet accidentel

### Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:

Voir l'équipement de protection individuelle à la Section 8. Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins de porter les vêtements de protection appropriés. Maintenir à distance le personnel non autorisé.

### Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Absorber le déversement avec de la vermiculite ou toute autre matière inerte, puis placer dans un récipient à déchets chimiques. Établir une digue autour de grands déversements pour élimination ultérieure.

### Précautions pour la Protection de l'Environnement:

Ne pas contaminer les sources d'eau ou les égouts. Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.

## 7. Manipulation et stockage

### Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:

Se conformer aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle. Porter un équipement de protection personnelle approprié. N'exposez pas à la chaleur intense comme le produit peut développer et pressuriser le récipient. Se laver les mains soigneusement après manipulation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Se procurer les instructions avant utilisation. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements.

### Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités:

Conserver dans le récipient d'origine hermétiquement fermé. Éviter tout contact avec des agents comburants. Conserver à l'écart des matières incompatibles. Garder sous clef.

## 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

### Paramètres de Contrôle

#### Valeurs Limites d'Exposition Professionnelle

| Identité Chimique | Type | Valeurs Limites d'Exposition | Source |
|-------------------|------|------------------------------|--------|
|-------------------|------|------------------------------|--------|

|                          |            |                     |                                                                                                                                                                                            |
|--------------------------|------------|---------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Morpholine               | TWA        | 20 ppm 71 mg/m3     | Canada. Alberta VLE's. (Loi sur la santé et sécurité au travail, Règlement sur les risques chimiques, Règ. 398/88, Ch. 1) (07 2009)                                                        |
| Morpholine               | TWA        | 20 ppm              | Canada. Colombie-Britannique VLE's. (Valeurs limite d'exposition pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, et ses modifications. (09 2011) |
| Morpholine               | TWA        | 20 ppm              | Canada. SEP de Manitoba (Règlement 217/2006, Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail) (03 2012)                                                                                        |
| Morpholine               | 8 HR ACL   | 20 ppm              | Canada. OEL de la Saskatchewan (Règlement sur la santé et la sécurité au travail, 1996, tableau 21) (05 2009)                                                                              |
|                          | 15 MIN ACL | 30 ppm              | Canada. OEL de la Saskatchewan (Règlement sur la santé et la sécurité au travail, 1996, tableau 21) (05 2009)                                                                              |
| Morpholine               | TWA        | 20 ppm 71 mg/m3     | Canada. VLEs du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la qualité du milieu de travail) (11 2011)                                                                                    |
| Morpholine               | TWA        | 20 ppm              | Canada. Ontario VLE's. (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques) (06 2015)                                                                                            |
| Morpholine               | TWA        | 20 ppm              | Les Etats-Unis. Valeurs de Limite de Seuil d'ACGIH (03 2012)                                                                                                                               |
| 2-Isopropylaminoethanol  | STEL       | 400 ppm 1,900 mg/m3 | Canada. Ontario VLE's. (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques) (11 2010)                                                                                            |
| Isopropyl-diethanolamine | STEL       | 400 ppm 1,900 mg/m3 | Canada. Ontario VLE's. (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques) (11 2010)                                                                                            |

#### Contrôles Techniques Appropriés

Aucune information disponible.

#### Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

##### Informations générales:

L'accès facile à l'eau abondante et à un dispositif de rinçage oculaire devra être garanti. Assurer une bonne ventilation générale (généralement 10 renouvellements d'air à l'heure). Le taux de renouvellement d'air devrait être adapté aux conditions. Si c'est approprié, clôtures de processus d'utilisation, ventilation d'échappement locale, ou d'autres commandes de technologie pour maintenir les niveaux aéroportés au-dessous des limites recommandées d'exposition. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenez les niveaux aéroportés à un niveau acceptable.

##### Protection des yeux/du visage:

Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux ou des lunettes étanches.

##### Protection de la Peau Protection des Mains:

Aucune information disponible.

##### Autres:

Porter des gants, des chaussures et des vêtements de protection résistant aux produits chimiques, et correspondant au risque d'exposition. Contacter un professionnel de l'hygiène et sécurité ou le fabricant pour tout détail.

##### Protection Respiratoire:

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Demander l'avis du superviseur sur les normes de protection respiratoire de la société.

**Mesures d'hygiène:**

Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, telles que lavage après manipulation de la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Laver régulièrement la tenue de travail pour éliminer les contaminants. Mettre au rebut les chaussures qui ne peuvent pas être lavées.

## 9. Propriétés physiques et chimiques

**Aspect**

État:

Liquide

Forme:

Aucune information disponible.

Couleur:

Rouge clair

Odeur:

Caractéristique

Seuil de perception de l'odeur:

Aucune information disponible.

pH:

9.5

Point de fusion/point de congélation:

Aucune information disponible.

Température d'ébullition initiale et intervalle d'ébullition:

Aucune information disponible.

Point d'éclair:

Non applicable

Taux d'évaporation:

Aucune information disponible.

Inflammabilité (solide, gaz):

Aucune information disponible.

**Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité**

Limites d'inflammabilité - supérieure (%):

Aucune information disponible.

Limites d'inflammabilité - inférieure (%):

Aucune information disponible.

Limites d'explosivité - supérieure (%) :

Aucune information disponible.

Limites d'explosivité - inférieure (%):

Aucune information disponible.

Pression de vapeur:

Aucune information disponible.

Densité de vapeur:

Aucune information disponible.

Densité:

Aucune information disponible.

Densité relative:

1.087

**Solubilités**

Solubilité dans l'eau:

Soluble

Solubilité (autre):

Aucune information disponible.

Coefficient de partition (n-octanol/eau):

Aucune information disponible.

Température d'auto-inflammation:

Aucune information disponible.

Température de décomposition:

Aucune information disponible.

Viscosité:

46 mm<sup>2</sup>/s (40 °C, Mesurée)

### AUTRES INFORMATIONS

VOC:

11 g/l (Method 24)

## 10. Stabilité et réactivité

|                                              |                                                                                                                     |
|----------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Réactivité:</b>                           | Non réactif pendant l'utilisation normale.                                                                          |
| <b>Stabilité Chimique:</b>                   | Ce produit est stable dans des conditions normales.                                                                 |
| <b>Possibilité de Réactions Dangereuses:</b> | Aucun(e)s dans les conditions normales.                                                                             |
| <b>Conditions à Éviter:</b>                  | Éviter tout chauffage ou contamination.                                                                             |
| <b>Matières Incompatibles:</b>               | Aucune information disponible.                                                                                      |
| <b>Produits de Décomposition Dangereux:</b>  | La décomposition thermique ou la combustion peut libérer des oxydes de carbone et d'autres gaz ou vapeurs toxiques. |

## 11. Propriétés toxicologiques

### Informations sur les voies d'exposition probables

|                              |                                                                                 |
|------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Inhalation:</b>           | Nocif par inhalation. Peut entraîner une irritation de l'appareil respiratoire. |
| <b>Contact avec la Peau:</b> | Provoque une irritation cutanée.                                                |
| <b>Contact oculaire:</b>     | Provoque une sévère irritation des yeux.                                        |
| <b>Ingestion:</b>            | Peut être nocif en cas d'ingestion.                                             |

### Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

|                              |                                |
|------------------------------|--------------------------------|
| <b>Inhalation:</b>           | Aucune information disponible. |
| <b>Contact avec la Peau:</b> | Aucune information disponible. |
| <b>Contact oculaire:</b>     | Aucune information disponible. |
| <b>Ingestion:</b>            | Aucune information disponible. |

### Informations sur les effets toxicologiques

#### Toxicité aiguë (répertoirer toutes les voies d'exposition possibles)

|                             |                                                                |
|-----------------------------|----------------------------------------------------------------|
| <b>Ingestion</b>            |                                                                |
| <b>Produit:</b>             | ETAmél (): 2000 - 5000 mg/kg                                   |
| <b>Contact avec la peau</b> |                                                                |
| <b>Produit:</b>             | ETAmél (): > 5000 mg/kg                                        |
| <b>Inhalation</b>           |                                                                |
| <b>Produit:</b>             | ETAmél (, 4 h): > 5 mg/l Poussières, brouillards et émanations |

|                                |                                |
|--------------------------------|--------------------------------|
| <b>Toxicité à dose répétée</b> |                                |
| <b>Produit:</b>                | Aucune information disponible. |

---

**Corrosion ou Irritation de la Peau**

**Produit:** Aucune information disponible.

**Blessure ou Irritation Grave des Yeux**

**Produit:** Aucune information disponible.

**Sensibilisation Respiratoire ou Cutanée**

**Produit:** Aucune information disponible.

**Cancérogénicité**

**Produit:** Aucune information disponible.

**Monographies du CIRC sur l'évaluation des risques de cancérogénicité pour l'homme:**

Aucun composant cancérigène identifié

**États-Unis. Rapport du NTP (National Toxicology Program) sur les cancérogènes :**

Aucun composant cancérigène identifié

**Liste des cancérogènes de l'ACGIH:**

Aucun composant cancérigène identifié

**Mutagénicité des Cellules Germinales**

**In vitro**

**Produit:** Aucune information disponible.

**In vivo**

**Produit:** Aucune information disponible.

**Toxicité pour la reproduction**

**Produit:** Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.

**Toxicité Spécifique au Niveau de l'Organe Cible- Exposition Unique**

**Produit:** Aucune information disponible.

**Toxicité Spécifique au Niveau de l'Organe Cible- Expositions répétées**

**Produit:** Aucune information disponible.

**Organes cibles**

Toxicité Spécifique au Niveau de l'Organe Cible- Expositions répétées: Rein

**Risque d'Aspiration**

**Produit:** Aucune information disponible.

**Autres effets:** Aucune information disponible.

## 12. Informations écologiques

### Écotoxicité:

#### Risques aigus pour l'environnement aquatique:

##### Poisson

**Produit:** Aucune information disponible.

##### Invertébrés Aquatiques

**Produit:** Aucune information disponible.

#### Risques chroniques pour l'environnement aquatique:

##### Poisson

**Produit:** Aucune information disponible.

##### Invertébrés Aquatiques

**Produit:** Aucune information disponible.

#### Toxicité pour les plantes aquatiques

**Produit:** Aucune information disponible.

### Persistance et Dégradabilité

##### Biodégradation

**Produit:** Aucune information disponible.

##### Rapport DBO/DCO

**Produit:** Aucune information disponible.

### Potentiel de Bioaccumulation

##### Facteur de Bioconcentration (BCF)

**Produit:** Aucune information disponible.

#### Coefficient de Partage n-octanol/eau (log Kow)

**Produit:** Aucune information disponible.

#### Mobilité dans le Sol:

Aucune information disponible.

#### Autres Effets Néfastes:

Aucune information disponible.

## 13. Considérations relatives à l'élimination

### Instructions pour l'élimination:

Le rejet, le traitement et l'élimination peuvent être soumis à des lois nationales, régionales ou locales. Éliminer les déchets dans une installation de traitement et d'élimination des déchets appropriée conformément aux lois et aux réglementations en vigueur et en fonction des caractéristiques du produit au moment de l'élimination. C'est la responsabilité de l'utilisateur de produit ou du propriétaire pour déterminer au moment de la disposition, qui se perdent les règlements doivent être appliqués.

### Emballages Contaminés:

Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.

#### 14. Informations relatives au transport

**TDG**

Non réglementé.

**IMDG**

Non réglementé.

**IATA**

Non réglementé.

#### 15. Informations réglementaires

**Réglementations fédérales du Canada**

**Liste des substances toxiques (LCPE, Annexe 1)**

Non réglementé

**Liste des substances d'exportation contrôlée (LCPE 1999, Annexe 3)**

Non réglementé

**Inventaire national des rejets de polluants (INRP)**

Canada Substances de l'Inventaire national des rejets de polluants (INRP), partie 5, COV's faisant l'objet d'une déclaration plus détaillée

NPRI PT5 Non réglementé

Canada. Loi canadienne sur la protection de l'environnement (CEPA). Inventaire national des rejets de polluants (INRP) (Gaz.Can. Partie I, 135:12, 940)

NPRI Non réglementé

**Gaz à effet de serre**

Non réglementé

#### 16. Autres informations, y compris la date de préparation ou la dernière révision

**Date de Publication:** 05/03/2017

**Date de Révision:** 02/21/2017

**Version n°:** 1.0

**Autres Informations:** Aucune information disponible.

**Avis de non-responsabilité:** Ces informations sont fournies sans garantie et sont censées être exactes. Les informations doivent fournir la base d'une détermination indépendante des méthodes pour assurer la sécurité des travailleurs et l'environnement.